

Chantier d'insertion : Valorisation du patrimoine naturel et bâti : Pézenas/Montagnac

Organisme porteur de projet	OREA
Intitulé de l'action	Valorisation du patrimoine naturel et bâti
Type d'action	Chantier d'insertion
Lieu de l'action	Pézenas / Montagnac
Objectifs de l'action	<p>Le chantier d'insertion proposé doit permettre aux participants du PLIE, par une mise en situation de travail dans le domaine de la valorisation du patrimoine naturel et bâti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de développer des compétences techniques et d'acquérir des savoir-faire dans ces métiers - de développer les comportements nécessaires à une intégration sur poste de travail <p>Une formation complémentaire assortie d'un accompagnement socio professionnel seront dispensés sur le temps de travail.</p>
Nombre de places et statuts	10 à 12 personnes en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI de 4 mois renouvelable)
Pré-requis	<p>Participant/participante PLIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - relevant du dispositif IAE : diagnostic socio-professionnel réalisé par le Pôle Emploi, la Mission Locale d'Insertion Centre Hérault (ou autres prescripteurs habilités par le Préfet) - ayant déjà un projet professionnel validé dans la valorisation du patrimoine naturel et l'aménagement paysager (PMSMP, expérience, formation... dans ce secteur) - mobile (voiture, véhicule à 2 roues, transport en commun...)
Durée	8 mois (démarrage prévu en mars/avril 2019)
Déroulement	<p>Les travaux à réaliser sur Montagnac et Pézenas:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejointement du mur en pierre et peinture de chaux sur les murs - Création de petits murets en pierre pour créer des allées - Pose de mobilier urbain (bancs, jeux, objets vigneronns anciens...) - Aménagement d'un espace de façon paysagère - Décroustage/nettoyage des pierres à haute pression - Rejointement mortier de chaux et recoupe de Pignan - Travaux second œuvre : peinture, carrelage, faïence, placo... <p>L'action se déroule sur 26 heures de travail hebdomadaires, soit 3 à 4 jours par semaine dédiés à la pratique professionnelle ainsi qu'à l'accompagnement socio-professionnel (individuel et/ou collectif) et à la formation professionnelle.</p>